



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 11 /04092026

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE, HORS TEMPS SCOLAIRE PAR UNE ASSOCIATION

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	09
Votants	39
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Présente – Mandataire de LEBEAU Lionel
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à PATOUMA Jean Marie
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à BALENCOURT Vanessa
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à RIVIERE Océane
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de HOAREAU Anne-Gaëlle
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de FOS Didier
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Présente
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Absent – Procuration à VINCELOT Manon
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent - Mandataire de NATIVEL Cédric
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Absent – Procuration à TRAJEAN Mathieu
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente – Mandataire de LEBON Patrice
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à BLUCKER Audrey
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente - Procuration à CODARBOX Jacky
CARPY Jean Luc	Conseiller	Absent – Arrivée pendant l'examen de l'Affaire n° 03
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de TURPIN Marie Lune
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de APAYA Jacqueline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et trente-sept minutes.

DELIBERATION N° 11 /04092026

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE, HORS TEMPS SCOLAIRE PAR UNE ASSOCIATION

Direction Epanouissement Humain / Vie Educative

Le Maire expose :

La Ville de Saint-Leu est régulièrement sollicitée par des associations souhaitant disposer de locaux scolaires du premier degré en dehors des périodes d'utilisation pour les besoins de la formation initiale et continue.

La mise à disposition de ces locaux contribue au soutien de la Commune au tissu associatif local et participe au développement d'activités éducatives, culturelles, sportives, sociales ou de loisirs à destination notamment des familles et de la population Saint-Leusienne.

Par délibération du Conseil Municipal en date du **12 novembre 2024**, la Commune a défini un cadre pour l'utilisation, par des associations, des locaux scolaires du premier degré hors temps scolaire et approuvé une convention type permettant d'encadrer ces occupations.



Cette procédure permet notamment de s'assurer de la compatibilité des destinations des locaux scolaires, des conditions de sécurité et d'entretien des équipements mis à disposition ainsi que du respect des principes applicables à l'occupation du domaine communal.

Afin de faciliter et de sécuriser la gestion administrative de ces mises à disposition, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou l' élu délégué, à signer les conventions d'utilisation des locaux scolaires du premier degré hors temps scolaire par des associations, ainsi que tout acte ou document nécessaire à leur mise en œuvre.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer les conventions d'utilisation des locaux scolaires du premier degré, hors temps scolaire, par des associations, dans le respect du cadre réglementaire applicable et des conditions définies par la Commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire ou l' élu délégué à signer les conventions d'utilisation des locaux scolaires du premier degré, hors temps scolaire, par des associations, dans le respect du cadre réglementaire applicable et des conditions définies par la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou l' élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 14 SEP. 2026
Le Président,



Karim JUHOOR

